

Année

--	--	--	--

Sommes versées après le 60^e jour de l'année

Sommes versées dans les 60 premiers jours de l'année

A - Sommes versées au cours de la période

--	--

B - Crédit d'impôt relatif au montant de la case A

--	--

C - Remboursement d'actions acquises au cours de la période

--	--

D - Crédit d'impôt annulé

--	--

Voyez l'explication des cases au verso.

E - Actions de remplacement non acquises au cours de la période

--	--

F - Impôt spécial relatif au montant de la case E

--	--

Régime d'accession à la propriété (RAP)

Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)

Nom de famille, prénom et adresse du cotisant

Numéro d'assurance sociale du cotisant

--	--	--

Nom et adresse de l'organisme



Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs



- A** – Sommes versées au cours de la période pour l'achat d'actions d'un fonds de travailleurs.
- B** – Crédit d'impôt équivalant à 15 % du montant de la case A. Le crédit d'impôt demandé ne peut excéder 750 \$ pour l'année. Reportez ce montant à la ligne 424 de votre déclaration de revenus.
- C** – Remboursement d'actions acquises au cours de la période, qui a été effectué par le fonds.
- D** – Crédit d'impôt annulé (15 % du montant de la case C).
- E** – Actions de remplacement qui n'ont pas été acquises au cours de la période dans le cadre du Régime d'accession à la propriété (RAP) ou du Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP).
- F** – Impôt spécial relatif au montant de la case E (15 % du montant de la case E). Reportez ce montant à la ligne 443 de votre déclaration de revenus.

1 – Copie à joindre à la déclaration de revenus

2 – Copie du cotisant (à conserver)

3 – Copie du ministère du Revenu